

VALEURS AJOUTÉES DANS LES APPELS D'OFFRES



MEDEC

CANADA'S MEDICAL TECHNOLOGY COMPANIES
LES SOCIÉTÉS CANADIENNES DE TECHNOLOGIES MÉDICALES



Qu'est-ce qu'une valeur ajoutée?

Un produit, un service ou du financement de toute nature sollicité dans un appel d'offres ou offert par un fournisseur dans une soumission sans supplément ou à des conditions privilégiées.

EN GÉNÉRAL

Au Canada, les systèmes de soins de santé ont recours aux processus d'appels d'offres pour l'approvisionnement en technologies médicales. Ces processus deviennent de plus en plus complexes vu notamment la demande fréquente de *valeurs ajoutées* et ils exigent l'affectation de ressources considérables. L'industrie des technologies médicales s'inquiète de la direction que prennent les demandes de valeurs ajoutées et craint les iniquités qui peuvent en résulter.

Nous vous présentons ici la position de MEDEC au sujet de la définition des valeurs ajoutées¹ appropriées dans un processus juste et transparent de sélection de fournisseurs.

POSITION DE MEDEC

MEDEC estime qu'il n'est pas approprié que les entreprises de technologie médicale et leurs clients, tel que les hôpitaux canadiens, « achètent » des contrats au moyen de valeurs ajoutées ou de toute autre forme de relations transactionnelles indues. Il ne doit y avoir aucune incitation illégale par le biais de subventions ou de dons indirects ou non connexes.

Demandes de valeurs ajoutées hors du cadre d'un appel d'offres

Si une université, un hôpital ou une autre institution souhaitait demander une subvention ou un don sans restriction ou tout autre subvention ou don non relié à un besoin d'approvisionnement précis pour un produit ou un service, MEDEC recommande que de telles demandes soient traitées en toute transparence, hors du processus d'appel d'offres, et selon une procédure qui respecte toutes les directives des parties prenantes en matière de protocole d'affaires ainsi que le Code de conduite de MEDEC.

Demandes de valeurs ajoutées dans le cadre d'un d'appel d'offres

Tous les soumissionnaires doivent être liés par les mêmes lignes directrices.

Protocole acceptable pour le demandeur :

- Toute demande de valeur ajoutée doit se rapporter au ou aux produits ou services faisant l'objet de l'appel d'offres.
- La demande de valeur ajoutée doit être clairement définie et documentée dans les documents de la l'appel d'offres.
- Citons comme exemple d'une valeur ajoutée en rapport direct avec un appel d'offres le soutien que le fournisseur pourrait offrir en vue d'optimiser les résultats du ou des produits ou services proposés pour le patient. Il pourrait s'agir de formation et d'éducation.
- Lorsque la proposition contient une enveloppe de prix séparée, les valeurs ajoutées devraient être présentées uniquement dans cette enveloppe de prix afin de ne pas influencer l'évaluation de la qualité. De plus, des grilles d'évaluation strictes et objectives devraient être utilisées afin de contrer l'influence des valeurs ajoutées dans l'évaluation globale de l'offre.

POSITION DE MEDEC

MEDEC estime qu'il n'est pas approprié que les entreprises de technologie médicale et leurs clients, tel que les hôpitaux canadiens, achètent des contrats au moyen de valeurs ajoutées ou de toute autre forme de relations transactionnelles.

À PROPOS DE MEDEC

MEDEC est l'association nationale représentant l'industrie canadienne des technologies médicales. Nos membres s'engagent à offrir des technologies sûres et innovantes qui améliorent les soins aux patients et font progresser les résultats cliniques. L'industrie des technologies médicales au Canada emploie plus de 35 000 personnes dans plus de 1 500 entreprises. Elle compte des ventes de près de 7 milliards de dollars par année. Les membres sont déterminés à ce que l'industrie continue de prospérer avec dynamisme.

Protocole acceptable pour le fournisseur :

- Les valeurs ajoutées qu'offre le fournisseur doivent être clairement documentées dans la soumission.
- La valeur ajoutée devrait se limiter au ou aux produits ou services fournis à des fins connexes et être raisonnablement nécessaire ou utile pour l'installation, l'utilisation ou l'entretien adéquat du produit. Elle doit contribuer à rehausser l'efficacité des soins aux patients.
- Les valeurs ajoutées devraient être conformes au Code de conduite de MEDEC, aux lois canadiennes contre la corruption et le trafic d'influence et au code de conduite et d'éthique de l'entreprise en question.
- Les valeurs ajoutées ne doivent d'aucune façon promouvoir un contexte nuisible à la concurrence.

Valeurs ajoutées inacceptables :

- Les valeurs ajoutées sans restriction et celles qui englobent, entre autres, des paiements en espèces à des particuliers ou à des institutions, des immobilisations en matériel non connexes, des avantages directs pour des particuliers précis ou des dons ou des subventions non reliés à l'industrie des technologies médicales ou aux produits ou services visés par l'appel d'offres, sont inappropriées.
- Les valeurs ajoutées liées ou associées d'une quelconque façon à l'achat de produits non visés par l'appel d'offres sont inappropriées.
- Une appel d'offres qui comporte des valeurs ajoutées précises sans rapport avec les produits ou les services faisant l'objet de l'appel d'offres n'est pas appropriée.
- Les demandes de valeurs ajoutées obligatoires ne sont pas acceptables.

Glossaire

Aux fins du présent énoncé de position, une valeur ajoutée est définie comme suit :

¹Un produit, un service ou du financement de toute nature sollicité dans un appel d'offres ou offert par un fournisseur dans le cadre d'une soumission, sans supplément ou à des conditions privilégiées. La valeur ajoutée procure un ou des avantages additionnels à l'organisme contractant ou à ses affiliations en sus du produit ou du service spécifique requis dans l'appel d'offres.



MEDEC

CANADA'S MEDICAL TECHNOLOGY COMPANIES
LES SOCIÉTÉS CANADIENNES DE TECHNOLOGIES MÉDICALES

MEDEC

740, rue Notre-Dame Ouest
Bureau 1515-A
Montréal (QC) H3C 3X6

T: 514.217.1167 F: 514.398.0902

E: medec@medec.org www.medec.org